

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
 Secrétaire : M. BORDAT
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
 Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)
 Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Angle 13-15, rue du Petit-Cîteaux - 1, rue Daubenton - Acquisition de trois parcelles de terrain sur la Société Civile Immobilière Daubenton

Mlle Koenders, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose:

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 juin 2004, le Conseil Municipal a décidé la cession par la Ville à la Société Civile Immobilière Daubenton, d'un tènement foncier bâti situé 13-15, rue du Petit-Cîteaux - 1, rue Daubenton afin de permettre la réalisation d'un projet d'habitat en accession à la propriété ou de logements locatifs intermédiaires. Le cessionnaire s'est obligé à rétrocéder à la Ville la portion de terrain située dans l'emprise de la servitude pour mise à l'alignement, à titre gratuit.

L'opération de démolition et de reconstruction étant achevée, il est proposé d'acquérir trois parcelles de terrain cadastrées section CY n°354, 356 et 358, d'une superficie respective de 85 m², 161 m² et 39 m², soit une surface totale de 285 m², moyennant 1 € symbolique.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

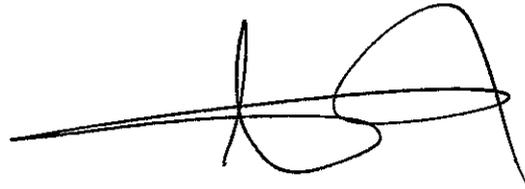
1- décider l'acquisition par la Ville, sur la Société Civile Immobilière Daubenton, 18, boulevard de Brosses - 21000 Dijon, de trois parcelles de terrain cadastrées section CY n°354, 356 et 358, d'une superficie respective de 85 m², 161 m² et 39 m², soit une surface totale de 285 m², moyennant 1 € symbolique ;

2- dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 OCT. 2008



R

363

Citeaux

Chaplin

Charlie

Jean

Place
Jacques
Prévert

Rue du

Rue

Rue

Renoir

Daubenton

Mozart

Section : CY



1:1 000

Castel

du

Bd.

